ver ne pourrait-elle empierrer, et si elle a le droit de s'en désintéresser pour son propre compte, que ne rappelle-t-elle à qui de droit ses obligations ?

Est-ce que le désintéressement qu'on pratique à notre égard n'est pas pour quelque chose dans cette émigration en Belgique qui va en s'accentuant de jour en jour ? De l'autre côté de la frontière, contre le Riez, sur le territoire belge, il est permis à tout le monde de voir s'augmenter cette colonie française. Sur un terrain, où, il y a trois ans, il n'y avait pas une maison, on peut voir maintenant, deux belles rangées de maisons, au bas mot, une centaine appartenant en grande partie, à des ouvriers français. Des chemins qui n'étaient même pas à l'état de projet il y a trois ans, viennent d'être pavés et éclairés au gaz par les soins de l'administration communale de Mouscron.

Nous faudra-t-il rougir devant nos voisins, lorsque ces paroles de notre bonne chanson tourquennoise nous reviendront sur les lèvres :

Non, non, je ne nie point que je suis de Tourcoing !!!

Un habitant du quartier.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements

Un ignorant A. K. — La réponse à votre question paraîtra vendredi ou samedi. —— *H.H.H.* — Non, cette maison n'existe pas et il n'y a aucun moyen d'utiliser ces bandes. —— *Jean B. 256.* — Veuillez nous dire dans quel numéro a paru l'annonce en question; nous pourrons alors vous donner un conseil sérieux. —— *J. L. 182.* — Oui.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Hippodrome-Théâtre.* — Tournée Vast. — Ce sont *deux représentations*, une en matinée à 3 heures ½, et une en soirée à 8 h. 1/4, que M. Vast donnera de *Froufrou*, dimanche prochain, 4 janvier. Ce seront les premières représentations de l'année à notre grand théâtre et la présence de *Mlle Marguerite Ninove* en fera deux représentations de gala.

TOURCOING. — *Au théâtre municipal.* — Nous rappelons que samedi prochain, à 7 h. 3/4, aura lieu un spectacle de gala avec *Carmen*, opéra-comique en quatre actes de Bizet. Les rôles principaux seront tenus par MM. Bouo (Don José), Cadio (Escamillo), Berton, Mordet (Le Dancaïre), Mme Stéphane (Carmen), Torrès (Micaëla). Au quatrième acte, ballets dansés par Mlles Massoni et Gioetti. Malgré les frais occasionnés par cette représentation de gala, le prix des places ne sera pas augmenté. La location sera ouverte vendredi 2 janvier.

EDEN CONCERT, 41, rue du Chemin-de-Fer. — A l'occasion du jour de l'an, deux représentations extraordinaires pour les débuts de M. Montigne, comique de genre des principaux concerts bruxellois; de Mlle Céline Tilmant, chanteuse de genre, du Casino des Familles de Cambrai, et le concours de Mlle Raymonde Marsay, romancière, et Mlle Emerande, chanteuse gommeuse, du Concert Concordia de Constantinople. La première de 4 heures à 7 heures; la seconde, de 8 heures ½ à minuit. La direction informe le public que l'on ne fait pas de quêtes. 20690d

CASINO DES FAMILLES ce soir grand concert.

Salle Dominique
60, RUE DE L'ALOUETTE, ROUBAIX
JEUDI 1er JANVIER 1903
BAL MASQUÉ
Cavalier, 1 fr. Dame, 0 fr. 50. 20889

PROGRAMME DES THÉATRES

GRAND-THEATRE HIPPODROME

Dimanche 4 janvier 1903

TOURNÉE VAST

Deux représentations de gala pour les familles

FROUFROU

MATINÉE à 3 h. ½. — *SOIRÉE* à 8 h. 1/4

Pièce en 5 actes de Meilhac et Halévy, avec le concours de *Mlle Marguerite Ninove*, des Théâtres du Vaudeville et des Capucines. 20732

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction Louis Couvreur

Bur. à 5 h. 1/2 Jeudi 1er Janvier 1903 Rideau à 6 h.

MOITIÉ PRIX A TOUTES LES PLACES

DON CÉSAR DE BAZAN

grand drame en cinq actes

L'AFFAIRE KRACFORT

ou le Coffre-fort mystérieux

folie vaudeville en trois actes

Le spectacle commencera par :

LA CONSIGNE EST DE RONFLER

comédie en un acte 20663

LA SAINTE CECILE

CROIX. — La *Grande-Harmonie* de Croix se fera entendre dimanche prochain 4 janvier, à la messe de midi, en l'église Saint-Martin, en l'honneur de Sainte-Cécile. Cette exécution sera suivie d'un banquet au local provisoire estaminet Leduc, à cinq heures du soir.

NORD

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Marquise, d'Estaires, est nommé vicaire à Beuvry-lez-Orchies.

PAS-DE-CALAIS

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE St-POL-SUR-TERNOISE. — Les travaux de déblaiement de la voie ont continué durant toute la journée de mardi. Des engins spéciaux furent demandés aux dépôts de machines de Lens et d'Arras pour relever machine et voitures. Ce travail laborieux n'a pu être terminé que mercredi, la voiture culbutée pesant 22.000 kilos.

On pense néanmoins que le train de voyageurs s'est engagé dans une aiguille entrebâillée, c'est-à-dire dont la position n'était pas définie par l'une ou l'autre des voies, et que, par suite, il a déraillé.

On s'explique que le mécanicien a trouvé la mort dans l'accident, tandis que son chauffeur était aussi grièvement blessé, parce que la locomotive s'est séparée violemment de son tender ; les deux malheureux, placés sur le tablier qui relie la locomotive et le tender ont, par suite, été projetés dans le vide et le mécanicien Darras a été tué.

UN MINEUR ÉCRASÉ A LA HALTE D'AVION. — Mercredi, vers une heure du matin, quelques secondes avant l'arrivée, à la halte d'Avion, du train d'ouvriers se dirigeant vers Arras, l'aide-mineur Alexis Pierpont, âgé de 18 ans, demeurant à Biangy-lez-Arras, se trouvait à l'estaminet Parent, voisin de la halte. Craignant de manquer le train, Pierpont se précipita à travers les voies; heurtant à un rail, il tomba et la locomotive passant sur le corps de ce mineur lui sépara la tête du tronc.

UN ENFANT BRULÉ VIF A CARVIN. — Un jeune garçon de trois ans, Charles Stinne, dont les parents tiennent un débit rue de Lille, est tombé, lundi à midi, dans une marmite d'eau bouillante. Il a été grièvement brûlé aux reins et aux jambes. Malgré les soins qui lui ont été donnés, il est mort mardi matin.

Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

RELATIONS DE PARIS AVEC BÉZIERS

le Midi de la France et l'Espagne (Service d'hiver)

1° *Via Arvant-Neussargues* (Voitures directes, 1re, 2e et 3e classes). — Aller : Départ de Paris 8 h. soir; arrivée à : Arvant 5 h. 32 matin; Béziers, 3 h. 20 soir. — Retour : Départ de : Béziers 9 h. 20 matin; Arvant, 8 heures 10 soir; arrivée à Paris 5 h. 40 matin.

2° *Via Lyon-Cette.* — Aller : Départ de Paris (1re, 2e et 3e classes), 7 h. 10 soir; (1re classe), 9 h. 15 soir. — Arrivée à : Avignon (1re, 2e et 3e classes), 6 h. 56 matin; (1re classe), 7 h. 47; — Cette, (1re, 2e et 3e classes), 11 h. matin; Béziers, midi 21; Cerbère, 3 h. 01 soir; Barcelone (1re classe), 7 h. 14 soir; Valence (Espagne), 8 h. 25 matin. —— Retour : Départ de : Valence (Espagne) (1re classe), 6 h. 57 soir; Barcelone, 9 h. 25 matin; Cerbère, 2 h. 25 soir; Béziers (1re, 2e et 3e classes), 5 h. 20 soir; Cette, 6 h. 48 soir; Avignon, (1re classe), 9 h. 55 soir; (1re, 2e et 3e classes), 10 h. 38 soir; Arrivée à Paris (1re classe), 9 heures matin; (1re, 2e et 3e classes), 10 h. 38 matin.

Voiture directe lits-salon et 1re classe entre Paris et Cerbère (rapides 1re classe). 5209d

BELGIQUE

LA DENSITÉ DE LA POPULATION EN BELGIQUE. — D'après les chiffres du dernier recensement, la population de la Belgique s'élève actuellement à 227 habitants par kilomètre carré. La population la plus dense du pays existe à Bruxelles, où elle atteint 771 habitants par kilomètre carré; puis viennent Charleroi, 675 habitants; Liège, 650; Anvers, 519; Gand, 424. L'arrondissement le moins peuplé est celui de Neufchâteau, qui ne compte que 38 habitants par kilomètre carré. La propriété du sol appartient dans une proportion de 82 p. c. aux particuliers. La voirie publique et les grands cours d'eau occupent une superficie de 2.94 p. c. du territoire. Sur 1.000 habitants de la Belgique, il y a 971.75 Belges, 7.80 Allemands, 7.49 Français, 6.74 Anglais, 1.60 Luxembourgeois, 9.28 Hollandais, 1.16 citoyens des autres pays d'Europe, et 0.15 des pays situés hors d'Europe. Depuis 55 ans, le nombre des célibataires et veufs, pour 100 habitants, est resté à 68; celui des personnes mariées est donc de 32.

UNE CAUSE DE VÉNÉRABILITÉ. — Bientôt on commencera, en cour de Rome, le procès pour la déclaration de vénérabilité d'un prêtre belge, appartenant à la famille Eyskens, dont le chef est actuellement bourgmestre du village de Gierle, dans la Campine anversoise. Pendant la révolution française, l'abbé Eyskens refusa de prêter le serment constitutionnel et fut, de ce chef, déporté avec des centaines d'autres ecclésiastiques belges, à Cayenne, où il mourut après avoir subi les plus cruels tourments. Sa mémoire fut toujours honorée comme celle d'un saint.

LA MARINE MARCHANDE. — On a préconisé de divers côtés, pour résoudre le problème de la création d'une marine marchande nationale belge, l'institution d'un ministère de la marine. Le *Mouvement maritime* écrit à ce sujet :

« Nous croyons savoir qu'il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de donner satisfaction à ce vœu; mais il serait disposé à créer une direction à la marine, indépendante de l'administration du service Ostende-Douvres, et qui serait rattachée à l'un des départements. »

FÉDÉRATION DES AGRICULTEURS DES ARRONDISSEMENTS DE TOURNAI-ATH. — La Fédération des Agriculteurs des arrondissements de Tournai-Ath tiendra une réunion extraordinaire à Leuze, au Cercle catholique, le lundi 5 janvier prochain.

Ordre du jour : 1° Statistiques demandées par le ministère; 2° La réparation des accidents du travail; le projet de loi au point de vue agricole; l'assurance obligatoire; 3° La propagande.

Vu l'importance de l'ordre du jour et l'importance qu'il présente au point de vue général, tous les membres de la Fédération agricole du Hainaut peuvent assister à la réunion des délégués.

Prochainement une réunion, avec le même ordre du jour, sera convoquée pour les régions de Thuin, Beaumont et Chimay.

C'est la proximité de la discussion, par les Chambres, du projet de loi sur les accidents du travail, qui fait tenir ces réunions.

LE PRIX BERGMANN. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal approuvant la fondation Anton Bergmann.

Il décide qu'un prix de 1.000 francs sera décerné tous les cinq ans à la meilleure histoire ou monographie en néerlandais d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique d'au moins 5.000 habitants. Les auteurs étrangers au pays ne sont pas exclus, pourvu que leur ouvrage soit écrit en néerlandais et édité en Belgique ou dans les Pays-Bas.

RUBINO, contre qui la Chambre du conseil avait rendu samedi une ordonnance de prise de corps, vient, par arrêt rendu, mardi après-midi, par la Chambre des mises en accusation, d'être définitivement renvoyé devant les assises du Brabant, où il comparaîtra, ainsi que nous l'avons déjà dit, au cours de la prochaine session qui doit s'ouvrir le 26 janvier, sous la présidence de M. le conseiller Jamar.

Rubino est inculpé d'avoir, le 15 novembre, commis un attentat criminel contre la personne du Roi, et subsidiairement de tentative de meurtre sur M. le comte John d'Oultremont, grand maréchal de la Cour, et les dignitaires qui se trouvaient dans le même carrosse que lui, lorsqu'il fit feu dans leur direction.

NAMUR

SCÈNES DE SAUVAGERIE. — *Plusieurs blessés.* — Des bagarres d'une sérieuse gravité se sont produites dans les nuits de mardi et de mercredi à Namur. Une troupe de 70 lanciers, voulant venger une sentinelle qui avait été attaquée la veille, a envahi, mardi soir à sept heures, la rue Saint-Nicolas.

Sabre au clair, les soldats se sont jetés sur les passants, frappant d'estoc et de taille, brisant les portes et les fenêtres des maisons, et tirant sur les habitants des coups de revolver.

Continuant sa course par les rues de Brunswick, des Moulins, du Bord de l'Eau, des Brasseurs et Pépin, les soldats, toujours courant, ont fini par rentrer à la caserne. L'émotion produite en ville par cette charge militaire fut très grande, mais les détails, bientôt connus, la portèrent à son comble.

En effet, les agents de police Sommer et Détry, qui se trouvaient sur le passage des forcenés, ont eu le crâne haché à coups de sabre, ainsi qu'un ouvrier mécanicien, nommé Victor Noël.

On cite également un lancier qui n'appartenait pas à la bande et qui a été grièvement blessé d'un coup de poignard dans le côté. Ce soldat, qui se nomme Auguste Boon, a miraculeusement échappé à la mort; le coup qu'il a reçu, ayant été porté de côté, a heureusement rencontré une côte qui a fait dévier l'arme; aussi, bien que la blessure soit énorme, les médecins considèrent-ils que le blessé n'est pas en danger de mort.

Par contre, on signale un habitant de la rue Saint-Nicolas qui, se trouvant à sa fenêtre, a reçu une balle dans la tête, et dont les jours sont en danger; une fillette a également reçu un coup de feu au crâne. Il y a encore assure-t-on, un grand nombre de blessés qui sont soignés dans des maisons particulières.

D'après des nouvelles parvenues mercredi, l'état du lancier Auguste Boon, qu'on avait jugé peu grave de prime abord, est, au contraire, extrêmement inquiétant. On craint qu'il ne passe pas la journée.

La première enquête ouverte a révélé le nom du civil qui lui a porté le coup de poignard. Le juge d'instruction chargé de l'affaire a lancé contre cet individu un mandat d'amener, qui n'a pu encore être mis à exécution.

RENAIX

PAR ARRETE ROYAL, l'administration communale de Renaix est autorisée à percevoir une taxe sur le revenu cadastral des propriétés bâties.

PÉRUWELZ

PAR ARRETE ROYAL, l'administration communale de Péruwelz est autorisée à percevoir une taxe sur le revenu cadastral des propriétés foncières.

COURTRAI

PAR ARRETE ROYAL, M. Gœthals, président de la Commission administrative de la prison de Courtrai est maintenu en cette qualité pour un nouveau terme de six ans.

A L'ÉTAT-CIVIL. — Pendant la semaine précédente, on a enregistré 18 naissances; 18 décès, dont 5 du premier âge, 1 attribué au croup, 7 à la bronchite, 2 aux maladies du cœur et 2 à la phtisie.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. DUMORTIER, vice-président. — Verleyen Edouard, 61 ans, journalier, et Verleyen Zulma, 17 ans, couturière, tous demeurant à Mouscron, condamnés en simple police le 22 octobre 1902, chacun à 10 fr. d'amende ou 2 jours, avec sursis de 1 an, pour divagation de poules sur un terrain ensemencé et pour injures verbales, sont sur appel, le premier, acquitté; la seconde, condamnée avec un sursis de 5 ans, à 1 fr. d'amende. — Corbanie Léonie, 31 ans, ménagère, femme Maertens, demeurant à Mouscron, a interjeté appel du Tribunal de police de Mouscron, du 8 octobre 1902, la condamnant à 5 fr. d'amende ou 1 jour de prison et aux frais pour violences légères. — Le Tribunal annule le jugement de première instance et renvoie la prévenue des fins de la poursuite sans frais. — Pour propos calomnieux, Porte Emile, 40 ans, ouvrier en lin à Wevelghem, est condamné à 10 jours de prison et 26 fr. d'amende ou 8 jours de prison et aux dépens. — Le 3 août 1902, Meyfroix Marie, ouvrière de fabrique à Neuville-en-Ferrain, se trouvait à Reckem, lorsque sans motif Damiens Henri, âgé de 18 ans, tisserand, demeurant à Neuville-en-Ferrain, lui porta plusieurs coups de poing à la figure. Ce dernier récolte 50 fr. d'amende ou 15 jours de prison, avec sursis de 5 ans. — Haiart Henri, 51 ans, tisserand et cabaretier; Haiart Flore, 22 ans, ouvrière de fabrique, et Taekens Henri, 23 ans, ouvrier de fabrique, tous trois à Mouscron, inculpés de coups et blessures, sont acquittés sans frais. — Putman Charles-Louis, 31 ans, boulanger à Sweveghem, prévenu de coups et blessures volontaires et de blessures par imprudence, est condamné : 1° à 26 fr. d'amende ou 8 jours de prison; 2° à 50 fr. d'amende ou 15 jours de prison. — Declerck Alberta, 32 ans, cabaretière, femme Bruynooghe, demeurant à Halluin, est condamnée : 1° à 16 jours de prison et 52 fr. d'amende ou 16 jours de prison; 2° 15 jours de prison; 3° 10 jours de prison; 4° 20 fr. d'amende ou 3 jours de prison; 5° 15 fr. d'amende ou 3 jours de prison, et 6° à 20 fr. d'amende ou 3 jours de prison pour outrages et rebellion à des agents de police, coups et blessures à son enfant, violences légères, ivresse publique et injures verbales. — Vandewalle Jean-Louis, 24 ans, ouvrier de fabrique à Reckem, et Vanneste Emile, 30 ans, ouvrier de fabrique à Neuville-en-Ferrain, prévenus de coups et blessures réciproques, sont condamnés : le premier à 30 fr. d'amende ou 10 jours de prison; le second à 15 jours de prison; ce dernier en outre à 8 jours de prison pour port de faux nom. — Dhalluin Henri, 28 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron : 1 mois de prison. — Maes Achille, 26 ans, et Declercq Emile, 21 ans, tous deux peigneurs à Roubaix, chacun 15 jours de prison; en outre, ils sont condamnés chacun à 2 mois de prison et 15 fr. d'amende ou 3 jours de prison pour coups, arrestation arbitraire d'un commissionnaire et ivresse publique.

ROULERS

CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE. — Le R.P. Inghels, de l'ordre des Rédemptoristes, à Roulers, a fêté hier mercredi, son cinquantième anniversaire de prêtrise. A huit heures le jubilaire a célébré une messe d'actions de grâce à l'église des Pères, en présence d'une nombreuse assistance. Après la messe un *Te Deum* a été chanté.

UN CHEVAL EMPORTÉ. — Hier mercredi vers dix heures et demie, un cheval fougueux, traînant derrière lui ses harnais, s'est enfui de la gare des marchandises, après avoir renversé un ouvrier piocheur, et a parcouru au grand galop la place de la Station, la rue d'Est, la Grand'Place, et la rue du Sud. Il a été enfin arrêté par M. Arthur Declercq, surnommé Knuffel. Ce cheval appartient à Mme Vve Moerman-Nevejan. Il n'y a aucun accident grave.

MOUSCRON

LE NOUVEL AN. — Mercredi après-midi, de trois à six heures, M. Den Reep, bourgmestre, a reçu chez lui, à l'occasion de la nouvelle année, les corps constitués : le Conseil communal, la Commission des Hospices, le Conseil des prud'hommes, le Bureau de bienfaisance, les officiers de la garde civique, etc. Dans la soirée, l'Harmonie Royale a fait une sortie en ville et a donné ses sérénades habituelles.

DANS LA GENDARMERIE. — Le maréchal-des-logis Henri Lacquet est nommé au commandement de la brigade de gendarmerie de Baden-sur-Methe, province d'Anvers.

STATISTIQUE. — Pendant la semaine précédente, on a enregistré à l'état-civil 8 naissances, 1 mariage; 8 décès dont 6 du premier âge, 1 attribué à l'entérite et 3 à la bronchite.

LES EXPULSÉS. — La gendarmerie a reçu de Bruxelles et de Tournai un convoi de douze expulsés qui ont été reconduits à la frontière.

ARRESTATION D'UN DÉSERTEUR. — Le gendarme Vandermensbrugge a arrêté, rue de la Station, un déserteur, Constant Christians, qui avait quitté au mois de mai 1898 le 1er chasseurs à pied où il était en garnison.

MENIN

LA POPULATION de Menin s'élevait le 31 décembre 1902 à 19.002 âmes.

LA LISTE DES JEUNES GENS qui prendront part au tirage au sort est composée de 209 noms.

ESTAIMBOURG

LES FUNERAILLES de M. Florimond Cappelier, président du Conseil de Fabrique de l'église d'Estaimbourg, et membre du Bureau de bienfaisance, ont eu lieu mercredi matin à dix heures au milieu d'une affluence considérable. Sur le parcours et à l'église, la Fanfare communale dont le défunt était membre honoraire, a joué quelques morceaux de circonstance. M. Cappelier était un catholique convaincu et un travailleur intelligent. Il jouissait de l'estime de tous ses concitoyens.

LAPLAIGNE

TENTATIVE DE MEURTRE. — Mercredi, vers cinq heures du matin, M. Victor Fay, 58 ans, brigadier des douanes, a été l'objet d'une brutale agression dont on ignore encore les auteurs. Au moment où il sortait de chez lui pour commencer sa tournée, il fut frappé à la tête par une brique lancée à toute volée. Le malheureux tomba et se sentit immédiatement entraîné à une dizaine de mètres de son habitation. Il voulut appeler au secours, mais ses agresseurs lui entourant la figure de son caban, se mirent à le frapper avec une violence inouïe.

Fay fut trouvé vers six heures et demie au milieu de la route, évanoui et sanglant. MM. Lucq et Henneton, docteurs à Bléharies, qui vinrent lui prodiguer leurs soins, relevèrent sur lui de nombreuses blessures, notamment à la tête. Le douanier a en outre deux côtes fracturées. La gendarmerie d'Antoing a commencé une enquête pour établir le mobile et trouver les auteurs de cet acte inqualifiable. Le Parquet de Tournai, représenté par MM. Leschevin, procureur du Roi; Bertouille, juge d'instruction, et Dupsens, greffier, est descendu sur les lieux, mercredi après-midi.

KAIN

VOL. — La nuit du mardi au mercredi, des malandrins restés inconnus ont pénétré dans la remise de M. Henri Stival, hameau de la Tombe, et y ont enlevé une certaine quantité de linge qui se trouvait dans une cuve pour la lessive.

TOURNAI

PAR ARRETE ROYAL, M. Dumon, vice-président de la Commission administrative des prisons, est maintenu en cette qualité pour un nouveau terme de six ans.

SERVICE PHARMACEUTIQUE. — Jeudi 1er janvier, de midi à dix heures, seront ouvertes les officines de MM. Compagnion, quai Saint-Brice; Delobe, Grande-Place; Hanno, rue des Puits-l'Eau.

THÉATRE. — Jeudi 1er janvier, à 4 h. 1/4 : 1° *Marie-Jeanne ou la Femme du Peuple*, drame; 2° *Le terre-neuve*, comédie; 3° *Les mousquetaires au Couvent*, opérette.

ÉTRENNES 1903

Du **31 Décembre au 12 Janvier 1903** à tout acheteur d'un litre de **MALAGA VIEUX à 2 fr. 50** garanti d'origine de Gomez & Hijos, **LA CONFIANCE** seule dépositaire à Roubaix, rue Ma Campagne, offrira en **PRIME** un **MAGNIFIQUE COFFRET-MEUBLE** dont nous reproduisons ci-dessous une réduction.

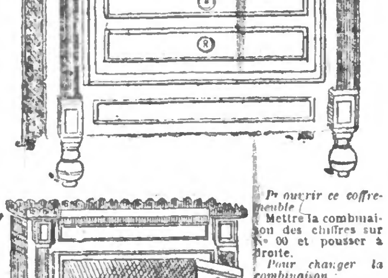

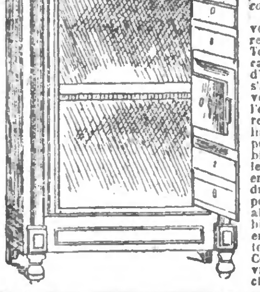

Pour ouvrir ce coffre-meuble :
Mettre la combinaison des chiffres sur N° 00 et pousser à droite.
Pour changer la combinaison :
Laisser la porte ouverte et devisser légèrement les boutons. Tourner ensuite les cadrans au moyen d'une petite pointe et s'arrêter sur les nouveaux numeros que l'on aura soin de bien retenir. De la main libre appuyer sur le pene afin de pouvoir bien revisser et fixer les boutons; pousser ensuite les boutons à droite pour fermer la porte ; on pourra alors varier les combinaisons à volonté en tournant les boutons à droite : le Coffre-meuble ne s'ouvrira que sur les chiffres retenus.

LA SANTÉ PARFAITE
LA VIGUEUR ASSURÉE
Demandez la Brochure SANDOW qui vous sera envoyée gratuitement.
S'adresser à M. Jules VROMAN, dépositaire, rue des Fabricants, 28, Roubaix. 19960

LES GLOBULES ROUGES

Les globules rouges sont les éléments constitutifs du sang; ce sont eux qui véhiculent l'oxygène et vont porter la vie partout où passe le torrent de la circulation artérielle, jusqu'aux dernières fibres musculaires et nerveuses, jusque dans le noyau de la cellule microscopique.

Lorsque le sang s'appauvrit en globules, les fonctions se ralentissent, le principe vital s'affaiblit et se déprime; c'est l'anémie avec tout son cortège de malaises et de souffrances : névralgies, dyspepsie, mauvaises digestions, dégoût des aliments, fatigue physique et intellectuelle, perte de la mémoire, débilité générale, dépérissement progressif. Le meilleur conseil que l'on puisse donner à ceux qui se trouvent dans cette situation, c'est de les engager à faire usage du VIN DE CORTEZ, vin tonique et reconstituant au premier titre, qui excite l'appétit, active la digestion, augmente rapidement la richesse du sang en globules rouges et, en quelques semaines, rend au malade le plus épuisé, une nouvelle vigueur, une constitution robuste.

Le flacon : 3 fr. 50. — Dépôts : Courtrai, Hufpiau; Warneton, Vandermalière; Ypres, Libotte; Mouscron, Fonder, et toutes pharmacies. 20683

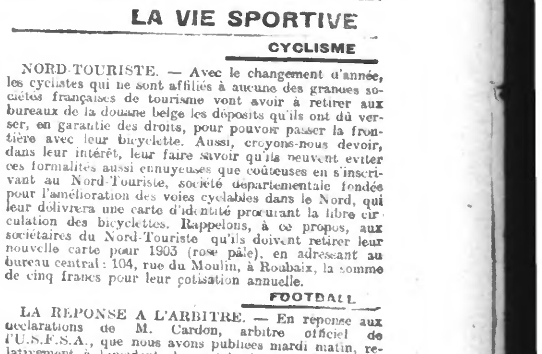

Baromètres, Thermomètres, Jumelles
Exécution rapide des ordonnances de MM. les Docteurs-Oculistes. — **Mesure gratuite de la vue par des appareils de précision.** ATELIER DE RÉPARATIONS
A L'OPTOMÈTRE. — L. JOSÉ-FRIBOURG
Opticien spécialiste, **18 bis, Grande-Rue, 18 bis, Roubaix**

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

NORD-TOURISTE. — Avec le changement d'année, les cyclistes qui ne sont affiliés à aucune des grandes sociétés françaises de tourisme vont avoir à retirer aux bureaux de la douane belge les dépôts qu'ils ont dû verser, en garantie des droits, pour pouvoir passer la frontière avec leur bicyclette. Aussi, croyons-nous devoir, dans leur intérêt, leur faire savoir qu'ils peuvent éviter ces formalités aussi ennuyeuses que coûteuses en s'inscrivant au Nord-Touriste, société départementale fondée pour l'amélioration des voies cyclables dans le Nord, qui leur délivrera une carte d'identité procurant la libre circulation des bicyclettes. Rappelons, à ce propos, aux sociétaires du Nord-Touriste qu'ils doivent retirer leur nouvelle carte pour 1903 (rose pâle), en adressant au bureau central : 104, rue du Moulin, à Roubaix, la somme de cinq francs pour leur cotisation annuelle.

FOOTBALL

LA RÉPONSE A L'ARBITRE. — En réponse aux déclarations de M. Cardon, arbitre officiel de l'U.S.F.S.A., que nous avons publiées mardi matin, relativement à l'incident du match de championnat qui devait être joué le 21 décembre entre les équipes secondes du Stade Roubaisien et de l'Olympique Lillois, nous avons reçu de M. Lepers, président du S. R., une longue lettre d'où nous extrayons le passage suivant :

« Je tiens à l'occasion de l'incident d'aujourd'hui à opposer certaines exactitudes aux déclarations de votre correspondant lequel, selon l'article, remet les choses au point (cela lui a réclamé huit jours de méditation). L'arbitre, M. Cardon, ne devrait pas oublier sa réponse à M. Honorez qui, dans le but d'aplanir des difficultés, le sollicitait d'arbitrer un match qu'avaient préalablement promis de juger d'autres arbitres empêchés au dernier moment : Le dimanche matin, à onze heures, il déclarait au capitaine de l'équipe II du S. R., qu'ayant mal à la tête, il l'assurait néanmoins qu'on pouvait, malgré tout, compter sur sa présence à l'heure précise. Voilà le fait. Au surplus, je n'insiste pas et, contrairement à son avis, il appartient à l'Académie des arbitres de désigner d'office un de ses membres pour le jugement d'un match lorsque, trois jours au moins avant la date fixée, le nom de l'arbitre choisi par les clubs n'a pas été communiqué au président de l'Académie. »

C'est le cas de dire : Autre cloche, autre son ! Le dévoué président du S. R. ajoute que son club n'a jusqu'aujourd'hui failli à aucun de ses engagements dans les championnats, que les membres du S. R. pratiquent le port avec un amour-propre incontestable et un courage que rien n'abat, que le Comité régional n'a jamais à sévir contre eux, etc. De tout cela, nous n'avons jamais douté et notre honorable correspondant nous permettra de lui faire remarquer qu'en parlant dans nos commentaires de « certains clubs » (au pluriel, s. v. p.), nous n'avons fait aucune personnalité, mais, nous avions le devoir, dans l'intérêt général, de faire ressortir qu'il était indispensable, notamment pour les matches de championnat, que les sociétés sur les terrains desquelles les rencontres ont lieu, s'assurassent bien, au préalable, et non au dernier moment, que rien ne put les empêcher. Et si en insistant sur ce point nos sentiments sportifs dominent, il y a une autre considération qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la responsabilité du journal qui, sur la foi des renseignements donnés, annonce à ses lecteurs, jusqu'au jour même où elle doit avoir lieu, une manifestation sportive qui se trouve ainsi annulée... alors que spectateurs et acteurs ont fait le déplacement !

Pour en revenir aux causes de l'incident, il résulte des explications des deux parties en présence qu'elles sont loin d'être d'accord : alors que l'arbitre déclare qu'il avait été demandé « à midi et demi » et qu'il n'avait donné aucune promesse formelle, le capitaine de l'équipe affirme avoir vu l'arbitre « à onze heures » et que celui-ci lui avait assuré que « malgré tout », il viendrait... Bref, il semble que la présence de M. Cardon était douteuse et dans ces conditions n'eut-il pas été préférable de la part du Stade Roubaisien ne nous déclarer le jour du match avorté que l'arbitre ne s'était pas présenté par suite d'une indisposition, — ce qui était exact, — plutôt que de nous faire dire qu'il n'était pas venu « malgré sa promesse formelle » ? Alors, M. Cardon n'eût certainement pas songé à protester et cette polémique — qui doit s'arrêter là — n'eût pas pris naissance !

AUTOMOBILISME

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD. — La réunion générale annuelle des membres de l'Automobile-Club du Nord sera tenue, lundi prochain, 5 janvier, à cinq heures du soir, dans les salons de l'Hôtel Ferraille, rue de la Gare, à Roubaix. Voici l'ordre du jour : Discours du président; Rapport du secrétaire-trésorier (situation financière); Rapport du commissaire-vérificateur; Ques-

---

FEUILLETON DU 2 JANVIER 1903 Nº 44

LA VOYANTE

BLANCHE VAUBARON

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XXII. — (SUITE)

Un instant après Jean Vaubaron, tenant la petite fille par la main, marchait d'un bon pas dans les rues étroites dont il fallait parcourir le labyrinthe avant d'arriver au boulevard.

C'est sur le boulevard du Temple, que le peuple de Paris appelait alors généralement *boulevard du Crime* (sans doute à cause de l'agglomération, en un même endroit, de plusieurs théâtres de mélodrame), que se trouvait située la maison du médecin allemand Fritz Horner.

Nous aimerions à dire ce qu'était le boulevard du Temple, en 1830, car, hélas ! ce boulevard bruyant, joyeux, unique en son genre et célèbre dans l'Europe entière, a disparu sous la pioche et sous le marteau des démolisseurs.

Malheureusement l'espace nous manque et de tels tableaux ne peuvent trouver place dans un récit tel que le nôtre.

Contentons-nous donc d'accompagner jusqu'au bout de leur course le mécanicien et Blanche, dont les transports devenaient très vifs et très expansifs à mesure que se déroulaient sous ses yeux charmés les merveilles du boulevard du Crime.

XXIII

En 1830, sur ce même boulevard du Temple où s'élèvent aujourd'hui d'immenses maisons à six étages, tout près du théâtre de madame Saqui, devenu depuis le théâtre des Délassements-Comiques, et à deux pas du fameux *Salon des figures de cire* de Curtius, qui n'existe plus depuis longtemps, se voyait une sorte de clôture assez élevée, ou plutôt de muraille en planches.

Une petite porte soigneusement fermée et parfaitement solide trouait cette clôture. A droite pendait la chaînette de fer destinée à mettre en branle une cloche assez grosse suspendue à l'intérieur.

Au point central de la porte, on lisait, gravés en creux sur une plaque de cuivre étincelante, ces mots :

FRITZ HORNER

Docteur médecin de l'Université de Dusseldorf, — membre des Académies de Vienne, de Stuttgart et de Berlin.

Et plus bas :

Consultations magnétiques, de onze heures à cinq heures

De l'autre côté de la muraille de planches s'étendait un jardin dessiné à la française, bien planté d'ifs taillés en forme de boules, de dés, de pyramides, et garni de charmilles alignées symétriquement.

Çà et là quelques statues de plâtre écaillé et de terre cuite rougeâtre se dressaient sur des piédestaux décrépits. Ce jardin, d'une mode vieillotte et surannée, descendait jusqu'à la rue des Fossés-du-Temple, l'une des plus sales et des plus boueuses de Paris à cette époque.

Au milieu de cet espace, relativement très considérable et dont la valeur, alors minime, est colossale aujourd'hui, s'élevait une petite maison, ou plutôt un pavillon carré, ayant un rez-de-chaussée, un premier étage et des mansardes.

Fritz Horner avait loué ce pavillon, et il l'occupait en totalité avec sa somnambule et ses domestiques.

Pour arriver à la porte, dont Vaubaron connaissait l'emplacement, il fallait passer devant le salon de Curtius et traverser la foule compacte des flâneurs, des pantalons rouges, et des bonnes d'enfants, contemplant, les yeux grands ouverts et la bouche béante, un de ces spectacles naïfs dont la curiosité insatiable des badauds parisiens ne se lasse jamais.

Voici quel était ce spectacle.

L'établissement de Curtius offrait à l'extérieur à peu près l'aspect de ces grandes baraques improvisées sur les champs de foire par les montreurs de curiosités, les dompteurs de bêtes farouches, enfin les *exhibitionnistes* de toute espèce.

Cinq ou six marches de bois conduisaient le public à la porte d'entrée que masquait, en façon de portière, un large rideau de coutil à raies blanches et rouges. Un invalide, coiffé de son tricorne et son briquet entre les jambes, occupait une chaise placée à côté du petit bureau du préposé à la recette. Cet invalide représentait tant bien que mal la force publique chargée d'établir le bon ordre et de le faire respecter.

A gauche de la baraque, et faisant face au bureau, une sorte d'estrade supportait un groupe de figures de cire, offert au public comme échantillon des œuvres émouvantes et incomparables que lui réservait l'intérieur.

Le groupe en question, nous devons le dire, était des plus dramatiques et des mieux composés. Il représentait le dernier acte, ou plutôt l'épilogue du drame lugubre d'un assassinat.

La *victime*, morte ou mourante, était un homme de bonne mine, à visage pâle, à gros favoris, renversé à demi entre les bras de deux femmes éplorées, habillées comme pour aller au bal, qui le soutenaient d'une main, tandis que de l'autre elles portaient leur mouchoir à leurs yeux. La chemise à jabot, rougie, entr'ouverte sur la poitrine, laissait voir une profonde blessure.

Le *scélérat*, brandissant un long poignard ensanglanté et serrant une bourse contre sa poitrine, s'enfuyait en tournant la tête à demi et reproduisait très exactement l'attitude donnée au meurtrier par Prudhon dans son tableau de la *Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime*.

Justice et Vengeance se trouvaient ici figurées par deux magnifiques gendarmes ornés de leurs chapeaux galonnés, de leurs baudriers jaunes, de leurs bottes fortes et leurs grands sabres de cavalerie. Ils barraient le passage à l'assassin et ils se montraient l'un à l'autre les menottes et les chaînes préparées pour lui.

Une telle scène, aussi compliquée, aussi intéressante, aussi bien rendue, offerte gratuitement aux curieux, à titre de *bagatelle de la porte*, ne devait-elle pas exercer sur eux une attraction irrésistible et les décider à payer au plus vite l'humble rétribution qui pouvait leur livrer l'entrée du sanctuaire ?... Rétribution bien humble, bien modeste en effet, car elle n'était que de *deux sous*, ainsi que le répétait de minute en minute, une sorte d'*aboyeur* se promenant de long en large devant la porte, et ajoutant aussitôt après :

— Messieurs les militaires et messieurs les enfants au-dessous de six ans ne payeront que demi-place... Entrez, messieurs, entrez, mesdames, entrez !...

Et les badauds se pressaient sur les marches de l'escalier, et les gros sous tombaient comme une pluie bienfaisante dans l'escarcelle du buraliste.

Vaubaron et Blanche arrivèrent à quelques pas du salon de Curtius.

La petite fille, fascinée par le spectacle inattendu qui s'offrait à elle et qui dépassait tous les rêves de sa jeune imagination, essaya de s'arrêter.

— Père... dit-elle d'une voix suppliante, père, attends un moment... je t'en prie... c'est bien beau... je voudrais bien voir...

Nous savons déjà quels désirs et quelles espérances poussaient en avant le mécanicien. Nous savons combien il avait hâte de connaître la solution du problème de vie ou de mort.

Il ne ralentit donc point sa marche, et il se contenta de répondre à Blanche :

— Plus tard, mon enfant..., plus tard... En ce moment, c'est impossible...

La pauvre petite ne fit entendre aucun murmure et suivit son père avec une résignation muette.

Vaubaron fit halte devant la porte de l'enclos et sonna. La porte s'ouvrit toute seule et se referma de même lorsqu'il fut entré avec Blanche.

Une allée droite conduisait à la maison. Il suivit cette allée et, sur le seuil du vestibule décoré d'une façon élégante mais bizarre, il se trouva face à face avec un grand valet en livrée de fantaisie, galonné sur toutes les coutures, coiffé d'une perruque poudrée, la mine rogue et l'air insolent.

Ce valet toisa le mécanicien de la tête aux pieds, et, ne trouvant point sans doute que son costume annonçât un client riche et aristocratique, il lui dit d'un ton brusque et qui frisait de très près l'impertinence :

— Que demandez-vous ?

La préoccupation de Jean Vaubaron était trop grande pour lui permettre d'accorder la moindre attention aux formes inconvenantes d'un valet. Il répondit donc :

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.